

## CONTRIBUTION DES FAMILLES

Cette contribution, prévue par le contrat signé par l'Etat, fait partie des obligations qui lient les parents à l'établissement. Elle sert à couvrir :

- L'investissement et l'entretien des bâtiments
- La culture religieuse et la catéchèse
- L'acquisition du matériel pédagogique

L'OGEC vous informe que le collège souscrit à une assurance globale qui couvre tous les élèves au titre de l'individuel accident durant toute l'année et pour toutes les activités scolaires comme familiales ou sportives.

Restera à la charge des familles :

Les voyages scolaires, la formation PSC1 pour les 3èmes, d'éventuels spectacles, les fournitures diverses liées au niveau de la classe.

La demi-pension est facultative et est déterminée par les parents (2,3 ou 4 jours par semaine).

### Les tarifs

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES + Charges diverses		DEMI-PENSION
Niveau 6ème	Niveau 5ème, 4ème et 3ème	4,85€ le repas
442,38€ / an	437,88€/an	